

AGENDA DU MOIS DE DÉCEMBRE

Décembre :

- **10/12 : Stand sécurité routière au Téléthon**, à St-Cézaire-sur-Siagne
- **13/12 : Auto-école solidaire**, sensibilisation auprès d'un petit groupe de jeunes conducteurs à l'auto école Associations Reflets, à Cagnes sur Mer
- **13/12 : Sensibilisation à la sécurité routière auprès des jeunes de 14 à 15 ans**, au commissariat St-Augustin, à Nice
- **24/12 et 31/12 : Sensibilisation et distribution d'éthylotests à l'occasion des trajets des fêtes de fin d'année**, sur l'aire de repos A8 de Mougins



Deuxième séminaire des Intervenants Départementaux à la Sécurité Routière au lycée hôtelier Paul Augier

Le 22 novembre 2024, le lycée hôtelier Paul Augier à Nice a accueilli **le deuxième séminaire annuel des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR)**.

Cette journée, marquée par de nombreux échanges et moments conviviaux, a débuté par une **présentation des statistiques de l'accidentalité** dans les Alpes-Maritimes et un retour sur **les 69 actions menées par les IDSR** cette année totalisant **243 participations**. Elle était aussi l'occasion de présenter un tout nouvel atelier à destination des enfants : **un jeu de l'oie sécurité routière !**

Trois tables rondes ont ensuite permis de réfléchir aux enjeux de 2025, comme l'évolution des actions de sécurité routière et les initiatives à entreprendre pour les usagers de deux roues motorisés.

Suivant la restitution des tables rondes qui a permis de mettre en commun les idées de chacun, le directeur de cabinet a salué l'implication des bénévoles et des acteurs engagés dans la sécurité routière. Il a insisté sur la nécessité de redoubler d'efforts pour protéger les usagers de la route tout en soulignant **les succès des actions menées en 2024**, comme le **Tour de France**, le **salon Alpes Moto Festival à St Etienne de Tinée** et le **salon deux roues à Grasse**.

Le déjeuner, préparé et servi par les apprentis en cuisine et en salle du lycée hôtelier, a offert un moment de détente et de partage bien mérité à tous nos IDSR.

Encore merci aux IDSR pour leur implication tout au long de l'année !





Les femmes conduisent-elles plus mal que les hommes ?



Les clichés à l'épreuve des faits

Les études sur la sécurité routière révèlent des différences marquées dans les comportements au volant. Contrairement aux clichés qui circulent, **les femmes ne sont pas plus accidentogènes que les hommes**. Les chiffres de l'Observatoire national interministériel de la Sécurité routière (ONISR) montrent que **67 % des points de permis retirés concernaient des conducteurs masculins**. Les hommes sont majoritaires pour toutes les catégories d'infractions, avec une surreprésentation flagrante pour les délits graves : **95 % des délits routiers sont commis par des hommes**.

Concernant les Alpes-Maritimes, en 2021, 85% des personnes décédées sur les routes sont des hommes, contre seulement 15% de femmes. En 2024, selon les données non consolidées de l'ODSR, **les hommes représentent 71% des usagers impliqués dans un accident corporel**, ce qui confirme la tendance nationale.

Une étude récente du groupe d'assurance MMA confirme cette tendance : lors d'une observation de 9000 véhicules à travers plusieurs grandes villes françaises, **80 % des comportements dangereux ont été imputés à des hommes**.

Un constat qui est l'occasion de rappeler que la sécurité routière ne dépend pas du genre mais bien des comportements individuels. Une conduite responsable et attentive est la clé pour diminuer les risques, quels que soient l'âge ou le sexe du conducteur.

Info ou intox ?

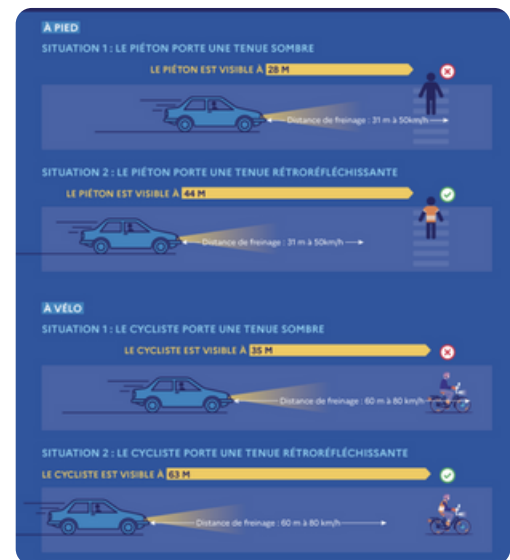
"Les distances de freinage sont les mêmes pour les voitures et les motos."



Quelques chiffres !

La distance d'arrêt (temps de réaction + distance de freinage) est toujours plus élevée à deux-roues motorisés :

- à 50 km/h, une moto parcourt **3 mètres de plus** qu'une voiture avant de s'arrêter ;
- à 80 km/h, une moto parcourt **9 mètres de plus** qu'une voiture avant de s'arrêter.



Les soirs d'hiver, n'oubliez pas de porter une tenue réfléchissante !

293 suspensions de permis dans les Alpes-Maritimes en octobre 2024



2 rétentions à la suite d'une utilisation du téléphone



8 rétentions suivies de la mise en place d'un éthylotest anti-démarrage



4 rétentions pour refus d'obtempérer



72 rétentions pour alcoolémie au volant



89 rétentions à la suite d'une vitesse excessive



113 rétentions pour consommation de stupéfiants

Si les suspensions pour consommation de stupéfiants restent à un niveau stables, celles liées à **la conduite en état d'ivresse sont en hausse de 18%**, et celles pour **conduite à une vitesse excessive de 17%**.

En progression de 8%, les suspensions de permis restent à un niveau élevé, en raison de l'intensification des contrôles des forces de l'ordre sur demande du Préfet des Alpes-Maritimes.





Le bilan de l'accidentalité dans les Alpes-Maritimes durant le mois d'octobre 2024



54 accidents



56 blessés



24 hospitalisés



5 tués

d'octobre 2024

5 personnes ont perdu la vie



0



0



5 dont un passager



0



0



Les Métiers de la Sécurité Routière



Louis KOEHLER - Chargé de deux roues motorisé

- Louis, parlez nous de votre profil



Louis



Je suis un jeune retraité de 69 ans. En 1992 suite à un concours j'ai intégré la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), puis fin 2004 j'ai réussi le concours d'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité routière (IPCSR). J'ai pris mon poste en 2005 à Nice en tant qu' IPCSR et en 2007 jusqu'en 2022, heure de la retraite, j'ai assuré le poste d'adjoint au Délégué.

J'ai accepté le poste de chargé de mission deux roues motorisé suite au départ de mon prédécesseur Marcel SCHITTER, il y a bientôt deux ans.

- En quoi consiste la mission de chargé de deux roues motorisé ?

Ma mission consiste à informer, rencontrer, sensibiliser tous les utilisateurs de 2RM que ce soit les clubs de motards (36 environ dans le département), les particuliers via Courbes et trajectoires, Association pour la Formation Des Motards, les journées d'actions sécurité routière, etc...

- Que vous apporte cette mission ?

Que des problèmes... non je plaisante, je suis motard (mon premier permis en 1972). Pour moi, c'est un plaisir de rencontrer d'autres motards de tous âges et de tous milieux sociaux avec cette même passion de la moto.

Le fait de les sensibiliser à la sécurité routière en deux roues motorisé me permet de rester connecté et de me sentir utile. Si les motards que nous avons sensibilisés (*je dis bien nous, car nous sommes une équipe*) prennent conscience de leur vulnérabilité et que cela leur sauve la vie, alors nous avons gagné !



Retour sur les règles de passage au feu tricolore



- Que dit la loi, le passage au feu orange est-il autorisé :

Vu l'article R412-31 du Code de la route, vous devez obligatoirement vous arrêter au feu orange, sauf si cela doit vous conduire à un danger.



L'objectif de cette réglementation est d'assurer la sécurité routière en incitant les conducteurs à anticiper l'arrêt dès l'apparition du feu orange.

- Exception tolérée :

L'arrêt n'est pas obligatoire si lors de l'allumage du feu orange, le conducteur ne peut plus arrêter son véhicule dans des conditions de sécurité suffisantes.



La durée d'allumage du feu orange est de 3 secondes en agglomération et de 5 secondes hors agglomération



- Sanctions en cas de non-respect :

Vous risquez une contravention de 2ème classe représentant une amende forfaitaire de 35 euros, cependant, il n'y aura pas de retrait de point contrairement à la sanction en cas de franchissement d'un feu rouge.



Les radars de feu rouge ne flashent pas au feu orange, seulement au feu rouge.

AVRIL 2020

Fonctionnement du radar feu rouge

135€

Retrait de 4 points

Vous êtes en infraction si vous dépassez les 2 lignes, et serez verbalisé



RETOUR SUR NOS ACTIONS DE SENSIBILISATION DU MOIS DE NOVEMBRE



Lycée St Vincent de Paul - Prévention auprès des jeunes sur la conduite sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants, en partenariat avec l'association **G-Addiction** - Nice, le 7 novembre



Séminaire de formation G-Addiction - Intervention de Louis KOEHLER, chargé deux-roues motorisé, et Sauveur VISENTIN, adjoint à la coordination, pour présenter les dangers du deux roues, le gilet airbag et les missions du bureau de la sécurité routière - Nice, le 30 octobre



Prévention routière auprès des supporters de foot à l'**Allianz Riviera**, notamment sur la conduite de deux roues et les risques de la conduite en état d'ivresse ou sous l'effet de stupéfiants - **Stade Allianz Riviera** durant le match Nice - Lille, le 10 novembre



Pour bien préparer vos fêtes de fin d'année le bureau de la sécurité routière met à votre disposition :

- du papier cadeaux sécurité routière ;
- des éthylotests pour accompagner vos réveillons.

Contacteur : Nadia HULIN 04 93 72 23 46

La Locomotiv', plateforme de mobilité inclusive de la Fondation des Apprentis d'Auteuil, a organisé des actions de sensibilisation à la sécurité routière à Grasse. Un atelier pour des jeunes mineurs non accompagnés a abordé les bonnes pratiques à pied, à vélo et en trottinette, puis un stand a permis de sensibiliser près de 50 personnes avec des simulations sur l'alcool et les stupéfiants. - **Grasse, le 21 novembre.**



MERCI ! aux intervenants départementaux de la sécurité routière, bénévoles, et les associations partenaires pour l'animation de ces actions



Envie de devenir IDSR ?
contactez nous :
nadia.hulin@alpes-maritimes.gouv.fr

Directeur de publication - Hugues MOUTOUH
Conception et réalisation - Directeur de cabinet, Direction des Sécurités.
Rédaction : Bureau de la Sécurité Routière, Nadia HULIN et son équipe

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE